

[Text]

Reine du Canada, cela serait sous-entendu dans le mot «Canada». C'est encore une question de susceptibilité, je l'admets, mais il reste que les six millions de Canadiens français au Canada ont de la difficulté à accepter cela. Et il me semble que ce serait tellement plus simple de substituer le mot «Canada» au mot «Reine»; si l'on tient pour acquis que la Reine est la reine du Canada, l'on n'aura qu'à prêter serment d'allégeance au Canada et ceux qui le voudront, bien prêteront par le fait même serment d'allégeance à la Reine.

Monsieur le ministre, à la page 18 de la version française de votre exposé, vous parlez d'une discussion d'ordre juridique qui aurait eu lieu à ce sujet. Est-ce que dans cette discussion, il a été question de remplacer le serment d'allégeance à la Reine par un serment d'allégeance au Canada?

Mr. Faulkner: Well, Mr. Matte, you raise not only a fairly profound point but, obviously, an extremely delicate point.

• 1305

My views are fairly well known on it. We are developing here the citizenship law for Canadians. The Queen is the constitutional head of this country, and in my judgment oaths of this kind should reflect that political reality. If Canadians decided to change that reality they would change the oath. But what always has struck me is that we play around with symbols, often in contradiction to the existing political reality, and I think that does not make a great deal of sense. That is leaving apart altogether the sensitivity of a great number of Canadians who feel very strongly on the other side of the question.

What this proposed oath does is combine the reality of the fact that Queen Elizabeth II is the Queen of Canada plus the reality that any affirmation or oath of citizenship implies the observation of the laws of Canada and the duties of a Canadian citizen.

I have no illusions that there are not going to be further discussions about the wording in this Committee, but the wording that you see before you is the wording that seems to me to come as close as possible to reflecting not only the realities of the Canadian constitution, the constitutional arrangements that we live under, but also the other realities, that a strict oath of allegiance directed solely to the monarch would be perceived as a more limited concept. We have tried to expand it to include reference to the laws of Canada and more particularly to the duties of the Canadian citizen.

I think that is the extent to which I can respond to that particular question.

M. Matte: Simplement une réflexion pour terminer, monsieur le président. Ce n'est pas que je veuille m'en prendre à la Reine, mais il faut ménager certaines susceptibilités. En fin de compte, je suis Canadien comme tout le monde, et pour moi c'est une question de susceptibilité, de même que pour 6 millions d'autres Canadiens qui ne digèrent pas cela. On l'a même déjà vu par des manifestations, même.

Alors il me semble que le serment d'allégeance fait au Canada, étant donné que la Reine est la Reine du Canada, c'est suffisant, et cela ménage les susceptibilités. Voilà ce que je voulais dire. Ce n'est pas que je veuille enlever quoi que ce soit, mais je voudrais bien me faire comprendre: en parlant d'un serment fait au Canada et aux lois du Canada, comme la Reine est la Reine du Canada, implicitement, il y a un serment d'allégeance à la Reine, mais on ménage les susceptibilités. Voilà!

[Interpretation]

implied in the word Canada. Once again, it is a matter of susceptibility, I admit, but the fact remains that the six million French-speaking Canadians in Canada have difficulty accepting this title. And it seems to me that it would be so much easier to replace the word Queen by the word Canada. If one feels that the Queen is the Queen of Canada, one will have to trouble swearing allegiance to Canada and those who so wish will by the same token swear allegiance to the Queen.

Mr. Minister, on page 18 of the French version of your brief, you speak of a legal discussion which arose about this matter. Was it then proposed to replace the oath of allegiance to the Queen by an oath of allegiance to Canada?

M. Faulkner: Eh bien, monsieur Matte, vous soulevez là non seulement un point très sérieux, mais très évidemment un point extrêmement délicat.

On connaît très bien mon opinion là-dessus. Nous voulons élaborer une loi de la citoyenneté pour les Canadiens. La Reine est, en vertu de la constitution, le chef du pays et, à mon sens, les serments de ce genre devraient refléter cette réalité politique. Si les Canadiens décident de la modifier, alors ils changeront les serments. Ce qui m'a toujours frappé, c'est la façon dont nous jouons avec les symboles, contredisant souvent la réalité politique et, en fin de compte, je trouve que cela n'a pas de sens. On oublie alors la sensibilité de nombre de Canadiens qui sont d'opinion contraire.

Le serment que l'on propose marie la véracité du fait que la Reine Elizabeth II est la Reine du Canada et celle du fait que toute déclaration ou serment de citoyenneté sous-entend le respect des lois du Canada et des devoirs d'un citoyen canadien.

Je ne me fais pas d'illusion, je sais que le Comité ne discutera plus du libellé du bill mais, d'après moi, ce texte est celui qui peut le mieux refléter non seulement la constitution canadienne et ses règles mais aussi d'autres réalités; un serment d'allégeance ne mentionnant que la Reine serait jugé trop limité. Nous avons tenté de la rendre plus vaste en parlant des lois du Canada et surtout des devoirs du citoyen canadien.

C'est tout ce que je peux dire en réponse à cette question.

Mr. Matte: A last comment, Mr. Chairman. I have nothing against the Queen but we must take care not to hurt any feelings. As a Canadian, this makes me and six million other Canadians ill at ease. This was well shown by some demonstrations.

Since the Queen is the Queen of Canada, I feel that it is enough to have an oath of allegiance to Canada. That is all I wanted to say. I do not want to take anything away from the Queen, but I want to make myself understood: since that oath is taken to Canada and refers to the laws of Canada, and since the Queen is the Queen of Canada, one implicitly takes an oath of allegiance to the Queen. And then, nobody feels provoked. That is it!